



Envoyé en préfecture le 30/07/2026

Reçu en préfecture le 30/07/2026

Publié le 19/08/2026

ID : 039-213900137-20260728-202607281523-AI



Commune d'Arbois
Cimetière communal du Haut

ARRETE n°ARR/POP/26/307
Portant renouvellement d'une concession funéraire au cimetière communal

La Maire de la Commune d'Arbois,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2223-1 à L. 2223-21 et R. 2223-1 à R. 2223-23 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration,

Vu le Code général des impôts, notamment en ce qui concerne les droits de concession ;

Vu le règlement du cimetière communal approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 07 juin 2016 ;

Considérant que la concession funéraire n° acquise le 14 décembre 1976 au nom de
arrive à expiration le 13 décembre 2026 ;

Considérant la demande de renouvellement présentée par | , ayant-droit
(fille) ;

ARRÊTE :

Article 1er :

La concession funéraire n° située au cimetière communal d'Arbois, emplacement N-0670 est renouvelée pour une durée de 50 ans à compter du 14 décembre 2026 jusqu'au 13 décembre 2076, au profit de | domiciliée
en qualité d'ayant-droit.

Article 2 :

Le prix du renouvellement est fixé à 600 €, conformément au tarif en vigueur arrêté par le Conseil municipal.

Article 3 :

Le présent arrêté annule et remplace le précédent titre établi au nom de

Article 4 :

Le présent arrêté sera notifié à
sur le registre des concessions du cimetière.

adressé au receveur municipal et inscrit

Fait à Arbois, le 28 juillet 2026.

Pour la Maire
L'adjoint délégué,

Marc JAILLET



Envoyé en préfecture le 30/07/2026

Reçu en préfecture le 30/07/2026

Publié le 19/08/2026

ID : 039-213900137-20260728-202607281523-AI



TITRE DE CONCESSION FUNERAIRE

La concession funéraire n° , précédemment accordée à M. , est renouvelée pour une durée de 50 ans, à compter du 14 décembre 2026 jusqu'au 13 décembre 2076, au profit de Mme , domiciliée , en qualité d'ayant-droit

Fait à Arbois, le 28 juillet 2026.

Pour la Maire
L'adjoint délégué,

Marc JANLET